

Paris, le 13 juin 2018

Stéphane CLAIREAUX
député
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Isabelle Hudon
Ambassadrice du Canada en France
130 Rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

Chère Isabelle

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
contact@depute975.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TÉLÉCOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Madame l'Ambassadrice du Canada en France,

J'ai l'honneur de vous adresser la présente dans la continuité de nos échanges récents lors du déplacement au Canada du Président de la République la semaine dernière, concernant les problématiques spécifiques à notre Archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon, et notamment sur le sujet que ne manquera pas de causer l'introduction au 31 juillet prochain d'une obligation de mesures biométriques dans un centre agréé pour l'obtention de tout visa de visiteur, de permis d'études, de permis de travail ou de permis de résidence permanente au Canada.

En effet, de plus en plus nombreux sont les étudiants de Saint-Pierre-et-Miquelon qui poursuivent leurs études au Canada - notamment au Québec et au Nouveau-Brunswick - ou encore les élèves du lycée professionnel de Saint-Pierre qui effectuent chaque année un stage dans les Provinces Maritimes voisines. A l'heure actuelle, ils sont dans l'impossibilité de fournir de telles données biométriques, puisqu'à la date d'aujourd'hui, les centres agréés par le Canada pour des relevés biométriques sont exclusivement situés en France Métropolitaine.

Je vous serais reconnaissant, dès lors, de bien vouloir m'informer des solutions qui pourraient être proposées par les autorités canadiennes afin d'éviter un blocage très pénalisant, notamment pour nos étudiants, à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, vous nommerez prochainement la personne qui succèdera à Mme Jacqueline Park au poste de Consul Honoraire du Canada à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Bien conscient que les missions de votre Consul Honoraire soient initialement de venir en aide aux ressortissants canadiens sur un territoire étranger, je me permets cependant de vous suggérer que des missions spéciales puissent lui être attribuées concernant Saint-Pierre-et-Miquelon.

En effet, compte tenu de la dépendance de notre Archipel vis-à-vis du Canada dans le cadre de la libre circulation des personnes pour entrer ou sortir de notre territoire, mais aussi de l'éloignement des services de l'ambassade

du Canada en France, il m'apparaît nécessaire que des mesures soient prises pour accompagner les ressortissants de Saint-Pierre-et-Miquelon qui peuvent rencontrer des problèmes dans leurs démarches avec l'administration canadienne (AVE, pardon à la reine, immigration...).

Si je salue le travail des services de la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon qui régulièrement tentent de jouer le rôle d'interface entre nos ressortissants et l'administration canadienne, je constate qu'il n'existe pas de « canal diplomatique » officiel privilégié, et les résultats de leurs démarches restent trop aléatoires pour être satisfaisants pour mes concitoyens.

Notre proximité du Canada est telle que mériterait d'être étudié un traitement spécial de la part des autorités canadiennes. Par exemple, cela pourrait se traduire soit par la mise en place d'un réseau dédié au traitement des dossiers de l'Archipel, soit par un renforcement des prérogatives du Consul Honoraire du Canada à Saint-Pierre-et-Miquelon. Celui-ci deviendrait ainsi un interlocuteur officiel privilégié pour les autorités locales et les Saint-Pierrais et Miquelonnais dans les démarches auprès des services canadiens.

Vous remerciant par avance pour votre sensibilité aux réponses adaptées et dérogatoires à apporter compte tenu de la situation spécifique de Saint-Pierre-et-Miquelon, je vous prie de croire, Madame l'Ambassadrice du Canada en France, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Bien à toi,



Stéphane CLAIREAUX